Garantie de satisfaction des produits

Les produits Prorec sont homologués par l'ACIA (Agence canadienne d'inspection des aliments) et respectent les standards de qualité de même que les informations techniques spécifiées sur leur fiche technique respective. Prorec garantit votre satisfaction en effectuant des analyses selon un plan d'échantillonnage défini afin de contrôler la qualité et la composition.

Nous sommes convaincus que nos produits répondront à vos attentes. Toutefois, en cas d'insatisfaction du produit quant à la texture, la composition, la conservation, les propriétés, les allégations ou pour toute autre raison, Prorec s'engage à implanter une mesure corrective ou à reprendre le produit si celui-ci a été manipulé et entreposé conformément aux spécifications de sa fiche technique après livraison. La garantie ne s'applique donc pas à un produit intentionnellement endommagé ou mal utilisé.

Prorec s'engage à vous offrir des produits conformes et sécuritaires. Si vous notez un problème avec un produit ou que vous désirez exprimer votre insatisfaction, prière de contacter votre représentant Prorec ou le service à la clientèle dès la reconnaissance du problème. Le personnel de Prorec pourra alors vous informer des solutions possibles selon la situation.

Service à la clientèle

Tél : 450-796-5219 ou 800-796-5219

Courriel : sac@prorec.ca ou info@prorec.ca